

Satory le 27 octobre 2009

CCE : La direction veut réduire le nombre d'élus ! Prêts de personnels : Améliorer les conditions !

La direction a souhaité aborder ce jour la composition du futur CCE d'UES et les modalités de prêt de personnels entre centres. Pour la composition du CCE d'UES la direction a fait une proposition à 12 élus et, sachant qu'elle n'obtiendrait pas l'accord des organisations syndicales elle a également proposé la prorogation du mandat des 16 élus actuels jusqu'à fin 2010 ! Nous avons également rappelé nos attentes sur les modalités de prêts de personnels entre centres pour faire face aux baisses de charge notamment à Tulle et à Tarbes. La direction proposera un accord spécifique d'UES.

De 16 à 12 élus CCE : Et pourquoi pas encore moins ?

Le tableau présenté par la direction était assez simpliste mais non dénué de substantielles économies pour la direction et tant pis pour la représentativité des personnels au sein du futur CCE d'UES. Ce tableau prenait en compte uniquement les effectifs inscrits. La CFDT a insisté, dans un souci de cohérence avec la nouvelle loi du 20 août 2008 sur la représentativité, pour que les effectifs pris en compte soient les mêmes que ceux ayant servis à déterminer les sièges dans chaque centre comprenant également les entreprises extérieures, de sous traitance, les personnels des dispositifs CASA et CPFA. De cette première discussion il en est ressorti une nouvelle proposition de la direction à 14 élus titulaires. **Si la CFDT prend acte du repositionnement de la direction, elle souhaite en débattre puisqu'au passage la direction veut supprimer de cette instance 2 élus titulaires et 2 suppléants.** La CFDT a demandé que soit respectée la clé de répartition entre centres et par collègue, utilisée jusqu'à présent.

Sur la proposition d'un accord de prorogation de l'instance actuelle jusqu'à fin 2010, la CFDT trouve cette démarche très pessimiste sur les chances d'aboutir à un accord unanime sur la composition du CCE. Toutefois, cette

proposition a eu, pour l'instant, le mérite de faire avancer «un peu» les discussions.

Prêts de personnels entre sites : un accord d'UES est nécessaire !

La situation de charge sur certains établissements est plus délicate que sur d'autres, des mesures de chômage partiel sont en place ou le seront. De plus, la direction ayant refusé comme la CFDT l'avait demandé, d'adhérer aux conventions permettant une meilleure prise en charge par l'Etat, ne fait qu'aggraver une situation financière délicate pour les personnels. Parallèlement, d'autres sites ont des besoins en production ou dans d'autres secteurs et des prêts de personnels temporaires sur la base du volontariat peuvent limiter à la fois le nombre de jours chômés et l'impact financier envers les personnels. Encore faut-il que les conditions de prêts soient incitatives et pour l'instant les conventions de prêts «négociées» par site n'apportent pas les réponses appropriées.

Au terme de cette réunion, la direction a précisé que le prêt restera à caractère exceptionnel et sur le volontariat. Elle devrait proposer pour mi-novembre un projet d'accord basé sur les demandes que la CFDT lui avait communiquées:

⇒ Compensation de l'éloignement, prime ou indemnités liées aux diverses

contraintes

- ⇒ Maintien des primes d'équipes
- ⇒ Modalités de déplacement (trajets, hébergement, horaires, organisation du travail ...)
- ⇒ Reconnaissance et valorisation des compétences acquises sur le nouveau poste
- ⇒ Règles d'avancement
- ⇒ Consultation des CE concernés par les prêts.

Infos diverses :

Suite à diverses interventions, le DCRH a précisé l'avancement des points suivants :

⇒ **3,55% des OSD** prise en compte dans le salaire incluant la prime de rendement et prise en compte dans l'assiette de calcul de la retraite : **le feu vert du ministère du budget serait imminent.**

⇒ **Courrier du Ministre de l'Emploi sur la prise en compte du stress au travail chez NEXTER : La réponse du PDG,** adressée en copie aux administrateurs fait état, pour résumer, «d'absence de problèmes lors du dernier PSE et d'une prise en compte de la situation présente».

La CFDT a pour sa part critiqué ce type de raccourci qui ne reflète absolument pas la réalité du PSE. Elle a demandé que soit rapidement présentées aux représentants du personnel de chaque site les actions à mettre en oeuvre face «au mal être au travail».